



La lettre de vos Administrateurs salariés

En amont du conseil d'administration, certains dossiers ont d'abord été examinés dans le comité des engagements et des marchés du conseil afin de rendre un avis. Ce comité est constitué de trois administrateurs, dont un représentant des salariés.

Le conseil d'administration de la SA SNCF Gares & Connexions s'est réuni le mercredi 15 octobre 2025 pour délibérer sur les sujets suivants :

1 Procès-verbaux

Le conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2025.

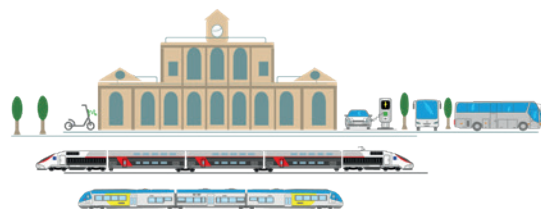
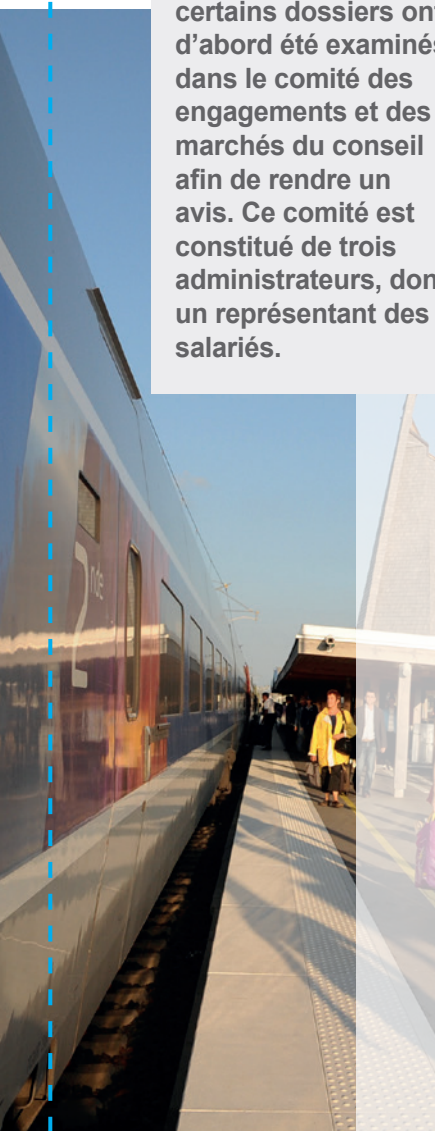
2 Point d'actualité du Directeur général

■ Sécurité :

- **La vigilance est renforcée pour les accidents du travail** ; le taux de fréquence est de 7 pour un objectif de 6,1. À noter que 75 % de ces accidents sont en marge de l'activité professionnelle (malaises, cheminements) ;
- **Amiante** : 100 % des dalles vinyles dégradées seront retirées d'ici la fin de l'année et le recensement des armoires à risque avec les porte-fusibles Legrand est quasiment terminé ;

- **Concernant les accidents du public en gare**, on a dépassé les 365 jours sans incident TVP (traversée de voie par le public).

- **Formation** : une première salve de la formation de premiers secours à la santé mentale est en cours (préventeurs, managers RH des établissements et membres de la CSSCT). La deuxième session de la MOA Academy a été lancée en septembre.



Vos représentants



Valérie
Lourdain



Adrien
LEROY

■ **Régulation** : l'ART a rendu un avis favorable sur le DRG (document de référence des gares) 2026. La phase suivante sera plus exigeante avec un DRG pluriannuel (2027-2029).

■ **Projets** : le permis de construire pour les travaux du COEG et du terminal transmanche de la gare de Paris-Nord a été validé le 3 octobre. Les travaux de la rue de Bercy en gare de Paris-Lyon ont débuté.

3 Proposition de modification du règlement intérieur (RI) du conseil d'administration

Afin de se mettre en conformité avec certaines dispositions législatives ainsi qu'avec la modification des seuils de saisine du conseil d'administration de la holding SNCF, le CA a validé la modification de son règlement intérieur.

À noter le changement de nom du CACR qui, afin de matérialiser l'entrée de la RSE dans son périmètre de compétence, s'appelle désormais Comité d'audit des comptes, des risques et de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).



4 Approbation de l'attribution du marché ascenseurs neufs et de la maintenance associée

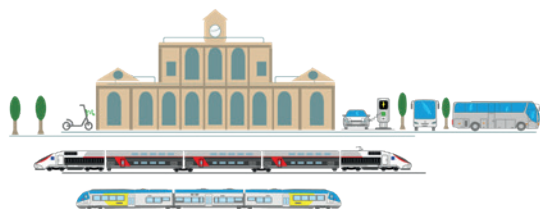
Le renouvellement de ce marché, important pour Gares & Connexions, concerne la fourniture, la pose et la maintenance d'ascenseurs neufs pour la période 2026-2030.

Le conseil a salué les efforts en matière de RSE, avec notamment de nombreuses améliorations techniques destinées à allonger la durée de vie des équipements, à renforcer la résilience

climatique et à favoriser la décarbonation.

La performance économique de ce contrat a également été mise en avant.

Pour toutes ces raisons, le conseil a validé la signature du contrat avec l'entreprise retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offres.



Vos représentants



Valérie
Lourdain



Adrien
LEROY

5 Approbation de la modification des montants d'engagements sur les projets d'accessibilité hors Île-de-France

Jusqu'à présent, le financement des projets de mise en accessibilité des gares par Gares & Connexions était soumis à deux règles complémentaires :

- Une clé de répartition entre les différents financeurs (État – Région – Gares & Connexions) ;
- Un plafonnement en montant par projet (SDNA 5,2 M€ et SDRA 2,6 M€).

Face aux difficultés techniques des derniers chantiers à réaliser, le risque de dépassement de ces montants est important.

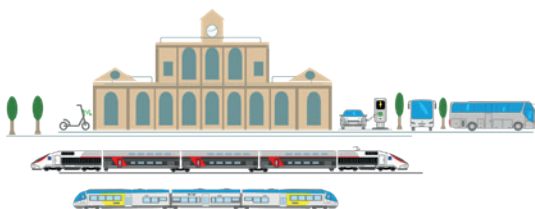
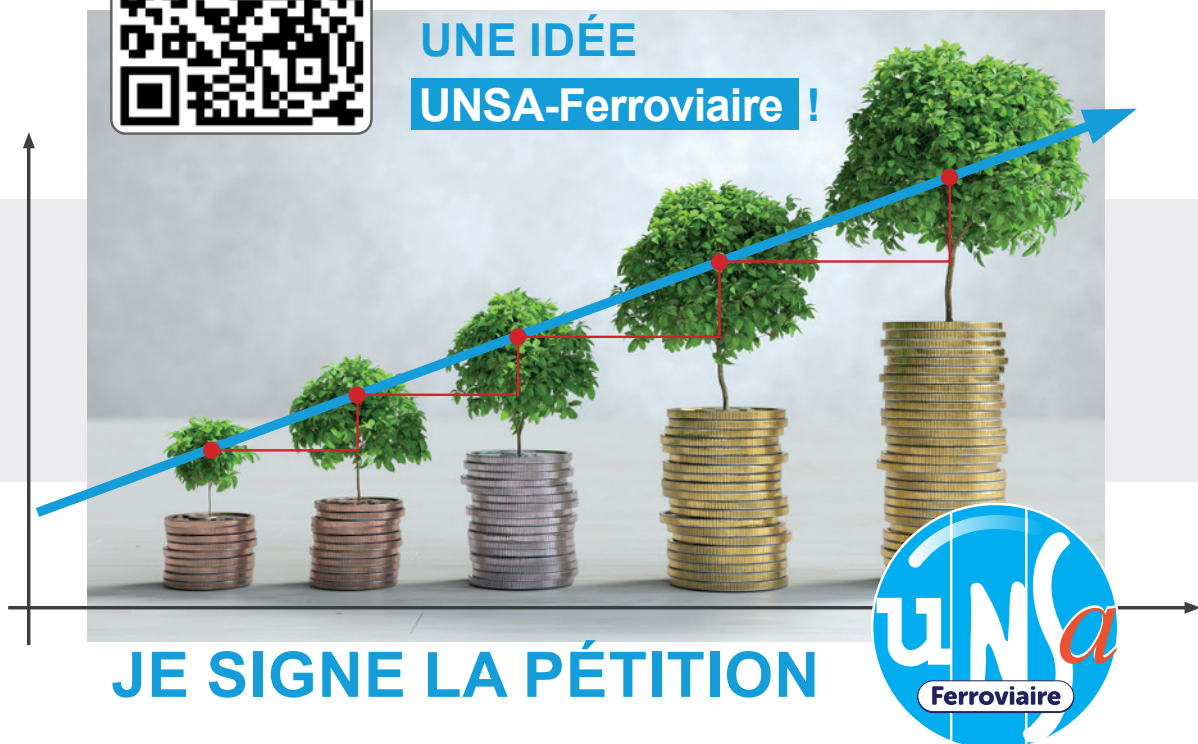
Ainsi, pour fluidifier la conduite de ces projets mais aussi pour s'adapter aux évolutions des règles appliquées par nos cofinanceurs, il a été décidé de plafonner la part de financement de Gares &

Connexions uniquement par l'application de la part de financement prévue, sans plafonnement chiffré.

Il est cependant précisé que ces projets seront bien évidemment toujours soumis aux règles de gouvernance et de pilotage appliquées en interne pour ce type d'investissement.



**LINÉARITÉ
DE L'ANCIENNETÉ,
UNE IDÉE
UNSA-Ferroviaire !**



Vos représentants



Valérie
Lourdain



Adrien
LEROY

6 Présentation de la stratégie relative à la cession de certains bâtiments voyageurs

Afin d'assurer une réponse cohérente sur l'ensemble du territoire aux demandes des acteurs locaux désireux de dynamiser leur quartier de gare, les équipes de Gares & Connexions ont proposé au conseil d'adopter une politique nationale de gestion des demandes de cession de bâtiments voyageurs.

Si le principe général de non-cession est réaffirmé au profit

de l'accompagnement des projets, une liste de conditions cumulatives à un traitement exceptionnel de la demande est édictée.

Les différents collaborateurs confrontés à cette situation vont donc désormais pouvoir s'appuyer sur des règles stables et opposables.

7 Proposition de nomination du Directeur général

Sur proposition du président du conseil d'administration, le conseil a constaté la fin de mandat d'Alain Quinet au 19 octobre 2025 et a désigné Alain Resplandy-Bernard en

qualité de Directeur général de la société SNCF Gares & Connexions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 20 octobre 2025.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 3 décembre 2025 à 14h

Tarif moyen
4 € par mois*



Mon syndicat local



Mon service d'assistance juridique en droit privé



Mes publications syndicales



Remises & réductions : ma e-Boutique et mes offres partenaires



J'ADHÈRE À L'UNSA

Rapide et confidentiel !



* tarif mensuel moyen net (après abattement fiscal).

Vos représentants



Valérie Lourdain



Adrien LEROY

